



Conseil communautaire

Procès-verbal des délibérations du jeudi 17 novembre 2022 à 18h30

Salle socioculturelle de Frolois

Étaient présent(e)s : André **BAGARD** - Xavier **BOUSSERT** - Claude **COLIN** - Laurent **DIEZ** - Jean-Marc **DUPON** - Philippe **EBERHARDT** - Jean-Luc **FONTAINE** - Dominique **GOEPFER** - Gilles **JEANSON** - Daniel **LAGRANGE** - Sandrine **LAMBERT** - Jean **LOPES** - Rémi **MANIETTE** - Maria Josefa **OROZCO** - Filipe **PINHO** - Jean-Marc **POMARES** - Patrick **POTTS** - Dominique **RAVEY** - Richard **RENAUDIN** - Lydie **ROUYER** - Pascal **SCHNEIDER** - Danielle **SERGENT** - Marie-Laure **SIEGEL** - Benoit **SKLEPEK** - Marcel **TEDESCO** - Laetitia **TERGORESSE** - Hervé **TILLARD** - Thierry **WEYER** - Denise **ZIMMERMANN**

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s: Antoine **DESMONCEAUX** (procuration à Pascal **SCHNEIDER**) - Delphine **GILAIN** (procuration à Gilles **JEANSON**) - Lucie **NEPOTE-CIT** (procuration à Sandrine **LAMBERT**) - Valérie **PICARD** - Etienne **THIL** - Jean-Claude **WICHARD**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	10 novembre 2022
<u>Date d'affichage</u> :	18 novembre 2022
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	35
<u>Nombre de présents</u> :	29
<u>Nombre de votants</u> :	32
<u>Secrétaire de séance</u> :	Thierry WEYER

Le président ouvre la séance à 18h30, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. **Affaires et communications diverses**
2. **Désignation d'un secrétaire de séance**
3. **Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 20 octobre 2022**

4. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2022_ 184	Aide sociale	Convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales
2022_ 185	Culture	Fonds d'initiatives culturelles – attribution de subventions
2022_ 186	Commande publique	Création d'un ilot de fraîcheur – Avenant n°1
2022_ 187	Aménagement du territoire	Stratégie foncière - avenants aux périmètres à enjeux de Chavigny
2022_ 188	Domaine et patrimoine	Parc d'activités Moselle rive gauche – Précision sur une cession foncière
2022_ 189	Commande publique	Parc d'activités Moselle rive gauche – Convention de déversement d'eaux industrielles
2022_ 190	Environnement	Actualisation de la convention de prestations de traitement et de valorisation avec la SPL Covalom
2022_ 191	Environnement	Actualisation de la convention de prestations de collecte avec la SPL Covalom
2022_ 192	Politique du territoire, habitat, logement	Inscription au site Agora Store
2022_ 193	Commande publique	Construction du siège communautaire – avenant au lot n°3

1. Affaires et communications diverses

a. Calendrier des réunions

	Conférences des maires 18h00	Conseils à 18h30	
	<i>Espace Ariane</i>		
DÉCEMBRE	jeudi 1 décembre	jeudi 8 décembre	Pont-Saint-Vincent

	Conférences des maires 18h00	Conseils à 18h30	
	<i>Espace Ariane</i>		
JANVIER	jeudi 5 janvier	jeudi 19 janvier	Pulligny
FÉVRIER	jeudi 2 février	PAS DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE	
MARS	jeudi 2 mars	jeudi 16 mars	Richardménil <i>Demande à formuler</i>
		jeudi 30 mars	Sexey-Aux-Forges <i>Demande à formuler</i>

b. PAV verre

Jean-Luc Fontaine informe le conseil du remplacement en cours de conteneurs verre défectueux.

c. Modalités de programmation de la DETR

Filipe Pinho confirme qu'il ne partage pas les positions de l'association des maires et des parlementaires sur ce sujet. Pour commencer, il demande que l'Etat respecte la loi qui impose un calendrier de programmation de la DETR, afin que les communes aient connaissance des décisions avant la fin du 1^{er} trimestre. Il souligne les contradictions d'élus qui, au sein de la commission DETR, votent des subventions qui dépassent les plafonds, tout en protestant car d'autres communes sont privées de subventions, faute d'enveloppe suffisante... A ses yeux, il conviendrait de fixer des priorités claires, le cas échéant sur une période de 1 ou 2 ans, et de s'y tenir : transition énergétique ? voirie ? A défaut, c'est celui qui parle le plus fort qui est le mieux servi.

Thierry Weyer partage l'intérêt d'une réponse de l'Etat avant la fin du mois de mars. Marie-Laure Siegel évoque un dossier récent sur la transition énergétique : la préfecture invite la commune à le déposer en urgence puis le rejette ! Benoît Sklepek s'est vu rejeter ses dossiers deux années de suite : un projet de voirie et un projet de city stade. Sur ce point, Filipe Pinho estime que le travail de la préfecture aurait été d'orienter la commune vers l'agence nationale du sport, qui a des financements dédiés. Claude Colin regrette un refus sur une opération qui visait pourtant à isoler un bâtiment communal. André Bagard a obtenu une subvention pour le renouvellement de l'éclairage public. Xavier Boussert a obtenu une subvention, mais notifiée en juin seulement. Jean-Marc Dupon a eu un dossier accepté (bâtiment) et un rejeté (voirie). Idem pour Jean-Luc Fontaine.

Filipe Pinho redit sa proposition de collecter à l'automne les projets des communes, pour pouvoir les conseiller sur les financements à solliciter et mener un travail de concertation avec l'Etat et le département.

d. Plans communaux de sauvegarde

Xavier Boussert propose qu'un plan soit élaboré à l'échelle de l'intercommunalité. Filipe Pinho confirme que la loi l'impose.

e. Photovoltaïque sur bâtiments publics

Xavier Boussert s'interroge également sur l'avancement de la démarche production d'énergie photovoltaïque sur bâtiments publics. Dominique Goepfer confirme qu'une quarantaine de bâtiments ont été recensés ; une étude de structure va être lancée pour vérifier leur capacité à porter des panneaux. Filipe Pinho fait état de la réflexion initiée par la multipole sur la constitution d'une entreprise publique locale chargée de porter les projets d'énergies renouvelables. L'exercice ne lui paraît pas simple, même si on peut y trouver un intérêt sur l'ingénierie et l'accompagnement technique.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

A l'unanimité, Thierry WEYER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

3. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 20 octobre 2022

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

4. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2022_184

Rapporteur :

Marie-Laure SIEGEL - Vice-présidente chargée de l'enfance, de la jeunesse et des sports

Objet :

Convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales

La convention territoriale globale (CTG) est une convention-cadre politique et stratégique signée entre la communauté de communes Moselle et Madon, les communes signataires et la caisse d'allocations familiales (CAF) de Meurthe et Moselle.

Elle a pour finalité le bien vivre des familles par la création et l'animation de services coconstruits avec les partenaires de terrain et adaptés aux réalités locales et quotidiennes. Elle vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mises en œuvre.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur le territoire intercommunal,
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- de pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Les champs d'interventions de la communauté de communes retenus couvrent les politiques :

- Petite enfance
- Jeunesse (partiellement)
- Parentalité

Le diagnostic partagé issu de l'axe social du projet de territoire et des travaux réalisés lors de l'élaboration du projet éducatif de territoire (PEDT) a permis d'identifier les besoins prioritaires de la communauté de communes Moselle et Madon qui sont :

- Maintenir, voire développer, l'offre existante en quantité et en qualité à destination de tous.
- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée et accessible en direction de la petite enfance, de la jeunesse et de la parentalité.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant, la prévention et soutenir les jeunes

La convention est conclue pour une période de cinq années (2022-2026).

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer la convention territoriale globale avec la CAF.

Le conseil communautaire,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **valide** les termes de la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2026,

- **autorise** le président à signer la convention territoriale globale.

DÉLIBÉRATION N° 2022_185

Rapporteur :
Richard RENAUDIN - Vice-président chargé de la culture

Objet :
Fonds d'initiatives culturelles – attribution de subventions

Le fonds d'initiatives culturelles permet de soutenir la réalisation de projets culturels portés par des associations et présentant un intérêt communautaire. Pour 2022, un crédit de 14 000 € a été inscrit au budget primitif.

Les élus de la commission culture proposent au conseil de soutenir les projets suivants :

Projet 1 : « En transition » - Cie Intranquille

Temps forts autour des arts de la rue : présentation de 2 spectacles de la compagnie lors d'un week-end festif à Pont-Saint-Vincent et diffusion d'une œuvre théâtrale de la compagnie Java Vérité en milieu scolaire au cours de l'automne.

Porteur du projet	Projet	Montant
Cie Intranquille – Pont-Saint-Vincent	Programmation « En transition » 27 et 28 août – 2 spectacles de la cie Automne 2022 – spectacle « Skolstrejk » de la cie Java Vérité	977 €

Projet 2 : Renaissance de l'église Saint-Nicolas-de-Brioude de Pont-Saint-Vincent

L'association a été créée dans le but de réunir des fonds destinés à la rénovation de l'église de Pont-Saint-Vincent. Ce projet porte en particulier sur la réalisation d'une œuvre vidéo-musicale et l'organisation d'un concert piano-voix le 23 octobre 2022 afin de promouvoir le lieu.

Porteur du projet	Projet	Montant
Association Renaissance – Pont-Saint-Vincent	Renaissance de l'église : Réalisation d'une vidéo et programmation d'un concert	825 €

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** les subventions dans le cadre du fonds d'initiatives culturelles conformément aux propositions ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2022_186

Rapporteur :
Daniel LAGRANGE - Vice-président chargé de la prévention des inondations, de la voirie et des travaux

Objet :
Création d'un îlot de fraîcheur – Avenant n°1

L'entreprise ID Verde est titulaire du marché des travaux d'aménagement de l'îlot de fraîcheur et du fitparc à Neuves-Maisons signé en mars dernier pour un montant de 239 359,25 euros HT.

Des aménagements complémentaires se sont révélés nécessaires en cours de chantier portant notamment sur les éléments suivants :

- suppression des décapages et terrassements du fit parc car réalisés par l'aménageur du quartier Champi
- augmentation de la surface de stabilisé de 41 m², du linéaire de main-courante sur la rampe d'accès au fit parc de 6 ml et du linéaire de clôture (suite à la démolition de la clôture en béton par l'aménageur)
- changement de mobilier des agrès de fitness
- suppression du sol souple

Le montant de l'avenant est de 21 702,79 € HT soit une augmentation de 9% du montant initial.

Pour rappel, le projet a été retenu par la région pour un financement au titre du FEADER (fonds européen) à hauteur de 70% du coût de l'opération.

Il est proposé d'autoriser le président à signer l'avenant correspondant.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°1 au marché de ID VERDE,
- **autorise** le président à signer l'avenant n°1.

DÉLIBÉRATION N° 2022_187

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Stratégie foncière - avenants aux périmètres à enjeux de Chavigny

La commune de Chavigny a sollicité l'intervention de l'établissement public foncier Grand Est (EPF GE) pour deux périmètres à enjeux, lieudit du Jardinot et 92 rue de Neuves-Maisons.

Ces projets ont fait l'objet de plusieurs études de préféabilité en vue de programmes de mixité générationnelle, sociale et urbaine, notamment en sollicitant des bailleurs sociaux.

Ces études n'ayant pas permis, à ce jour, la concrétisation des opérations, la commune a souhaité adopter une nouvelle méthodologie fondée sur un appel à projets permettant de sélectionner une équipe d'aménageurs. Dans le même temps, elle participe à la recherche action sur la sobriété foncière engagée par la Multipole.

Dans ce cadre, l'EPF GE a convenu de l'utilité d'une prolongation du portage foncier jusqu'au 30 juin 2024 pour les deux sites.

Il est proposé au conseil de valider en conséquence les avenants à la convention de veille active et de maîtrise opérationnelle pour les périmètres concernés.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** les avenants à la convention de veille active et de maîtrise opérationnelle pour les périmètres à enjeux du Jardinot et du 92 rue de Neuves-Maisons sur la commune de Chavigny.
- **autorise** le président à les signer.

DÉLIBÉRATION N° 2022_188

Rapporteur :
Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Objet :
Parc d'activités Moselle rive gauche – Précision sur une cession foncière

Dans le cadre de la concession d'aménagement du parc d'activités Moselle rive gauche, le conseil a donné son agrément à la cession d'un lot au sein du parc artisanal au profit de la SCI Janny Immo (implantation d'une entreprise spécialisée en travaux de rénovation) par délibération du 16 juin 2022.

Le conseil communautaire a, par la même délibération, approuvé la vente d'un reliquat de la CCMM rattaché à ce lot d'une superficie de 113 m² (parcelle AK 281). Comme la législation le prévoit pour toute cession d'une collectivité, il convient de mentionner que le pôle d'évaluation domaniale de la DGFIP 54 a rendu un avis en date du 21 octobre 2022 fixant la valeur vénale du foncier à 13,70 € le m². Pour mémoire, la CCMM cède le reliquat au tarif de 30 € HT le m².

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **prend acte** de l'avis du pôle d'évaluation domaniale.
- **confirme** sa délibération autorisant le président à signer l'acte de vente relatif au reliquat d'environ 113 m² au prix de 30 € HT / m² (parcelle AK 281 détachée de la parcelle AK 247) faisant suite à l'avis de la DGFIP 54 du 21/10/2022.

DÉLIBÉRATION N° 2022_189

Rapporteur :

Gilles JEANSON - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement

Objet :

Parc d'activités Moselle rive gauche – Convention de déversement d'eaux industrielles

L'entreprise Aloxe France (anciennement Loreco Plast Recyclage) s'implante sur le parc Moselle rive gauche. Son bâtiment est en cours de construction sur la parcelle la plus à l'est de la zone.

Son process industriel de retraitement de matières plastiques à vocation alimentaire nécessite le rejet d'eaux industrielles dans le réseau d'assainissement communautaire. A ce titre, une convention spéciale de déversement d'eaux résiduaires non domestiques doit être signée.

La convention définit les modalités à caractère administratif, technique, financier et juridique que les parties s'engagent à respecter pour la mise en œuvre de l'arrêté d'autorisation de déversement. Il est notamment prévu que les eaux industrielles subissent un traitement avant rejet pour éviter des fuites de micro-plastiques dans le réseau, qu'une température de rejet ne soit pas dépassée ou encore que les paramètres physico chimiques des eaux rejetées soient fixés (PH, phosphore total...)

Il est proposé d'autoriser le président à signer la convention.

Après le vote de la délibération, Filipe Pinho précise que l'entreprise en question est actuellement installée à Vézelize. Si elle amenée à s'implanter en Moselle et Madon, c'est parce que ses locaux actuels n'étaient plus du tout adaptés, avec des problématiques de nuisances, que des sites alternatifs n'existent pas dans le Saintois, et qu'elle se localise aussi en fonction des lieux de résidence de ses salariés. Et il rappelle que le projet a été accompagné par l'agence de développement économique qui œuvre à l'échelle du pays Terres de Lorraine. Hervé Tillard précise en outre que plusieurs projets économiques sont en gestation dans le Saintois.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la convention spéciale de déversement d'eaux résiduaires non domestiques dans le réseau collectif avec Aloxe France,

- **autorise** le président à la signer.

DÉLIBÉRATION N° 2022_190

Rapporteur :

Jean-Luc FONTAINE - conseiller délégué chargé de la prévention des déchets

Objet :

Actualisation de la convention de prestations de traitement et de valorisation avec la SPL Covalom

En contrepartie de l'augmentation régulière et importante de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), l'Etat a diminué le taux de TVA sur les prestations concernant les activités de collecte et de traitement des déchets recyclables. Selon la DGFIP, les conventions liant COVALOM et les communautés de communes, dans leur rédaction actuelle, ne permettent pas d'appliquer ce taux réduit. Pour pouvoir en bénéficier, le conseil est appelé à approuver une actualisation des conventions, selon une rédaction nouvelle mise en point avec un cabinet fiscaliste.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la convention de prestations de traitement et de valorisation avec la SPL Covalom,
- **autorise** le président à la signer.

DÉLIBÉRATION N° 2022_191

Rapporteur :

Jean-Luc FONTAINE - conseiller délégué chargé de la prévention des déchets

Objet :

Actualisation de la convention de prestations de collecte avec la SPL Covalom

En contrepartie de l'augmentation régulière et importante de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), l'Etat a diminué le taux de TVA sur les prestations concernant les activités de collecte et de traitement des déchets recyclables. Selon la DGFIP, les conventions liant COVALOM et les communautés de communes, dans leur rédaction actuelle, ne permettent pas d'appliquer ce taux réduit. Pour pouvoir en bénéficier, le conseil est appelé à approuver une actualisation des conventions, selon une rédaction nouvelle mise en point avec un cabinet fiscaliste.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la convention de prestations de collecte avec la SPL Covalom,
- **autorise** le président à la signer.

DÉLIBÉRATION N° 2022_192

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Inscription au site Agora Store

Il est proposé au conseil communautaire de s'inscrire sur un site référencé de ventes aux enchères des biens d'occasion des collectivités et entreprises, Agora Store, permettant la vente de matériels de la collectivité non utilisés à une autre collectivité.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'inscription de la CCMM au site Agora Store.

DÉLIBÉRATION N° 2022_193

Rapporteur :
Patrick POTTS - Vice-président chargé des bâtiments et travaux

Objet :
Construction du siège communautaire – avenant au lot n°3

L'entreprise Maddalon est titulaire du lot n°3 relatif à la structure bois du futur siège.

La formule de révision des prix prévue dans le marché utilise l'indice BT 16a propre à la charpente bois en résineux. Cet indice n'est plus utilisé par l'INSEE. Aussi il est proposé d'utiliser le nouvel indice BT 16b relatif aux charpentes bois, sans spécification d'essence.

Il est proposé d'approuver la signature de l'avenant actant le changement d'indice.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant correspondant à la modification de l'indice de révision des prix de l'entreprise Maddalon pour le lot 3 des travaux de construction du siège,
- **autorise** le président à signer l'avenant.

Le secrétaire,

Thierry WEYER



Le président,

Filipe PINHO.

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2022_ 184	Aide sociale	Convention territoriale globale avec la caisse d'allocations familiales
2022_ 185	Culture	Fonds d'initiatives culturelles – attribution de subventions
2022_ 186	Commande publique	Création d'un îlot de fraîcheur – Avenant n°1
2022_ 187	Aménagement du territoire	Stratégie foncière - avenants aux périmètres à enjeux de Chavigny
2022_ 188	Domaine et patrimoine	Parc d'activités Moselle rive gauche – Précision sur une cession foncière
2022_ 189	Commande publique	Parc d'activités Moselle rive gauche – Convention de déversement d'eaux industrielles
2022_ 190	Environnement	Actualisation de la convention de prestations de traitement et de valorisation avec la SPL Covalom
2022_ 191	Environnement	Actualisation de la convention de prestations de collecte avec la SPL Covalom
2022_ 192	Politique du territoire, habitat, logement	Inscription au site Agora Store
2022_ 193	Commande publique	Construction du siège communautaire – avenant au lot n°3